Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20261021-DELIB2026063-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 21 octobre 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.
La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 15 octobre et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction :** 23 **Présents :** 18

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1er Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2ème Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse ,4ème Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6ème Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean-Pierre ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine.

Membres absents : Mme GUEMAS Sophie a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à Mme GAULARD Christelle ; M. BAZIN Rémi ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme PERINET Annabelle a donné pouvoir à M. BEAULIEU Antoine.

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-063
OBJET : CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ

Le Maire expose :
Deux sites communaux sont alimentés en gaz pour une consommation annuelle de 2 tonnes : le restaurant scolaire (1.2T) et le centre culturel (0.8 T).
Actuellement, le contrat de fourniture est souscrit chez PRIMAGAZ, pour un prix de 2.223 € HT/T, alors qu'il était de1 500 € HT/T de 2021 à 2023.
VITOGAZ propose un prix de 1051.30 € HT/T et un abonnement annuel par contrat de 100 € (300 € actuellement), moyennant un engagement de notre part de 5 ans.
La cuve sera à enlever, selon les quantités restantes, un pompage du gaz pourra être nécessaire, mais le gaz sera repris à son coût d'achat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CHARGE** le Maire de résilier le contrat de fourniture gaz auprès chez Primagaz, en tenant compte du préavis et des contraintes techniques,
- **AUTORISE** le Maire à signer un contrat de fourniture gaz auprès de VITOGAZ, la date d'effet tiendra compte de la date de résiliation du précédent contrat et des contraintes techniques,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

MAIRIE DE VAL D'IZÉ * 35 (Ille-et-Vilaine) *

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA

Place Jean Poirier - 35450 VAL D'IZÉ
Téléphone : 02 99 49 83 06 – site : www.valdize.fr